

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 MARS 2014

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE et Sylvie DUBOIS.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Frédéric BRENOT, François LEFEVRE,
Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Jean-Bernard VENET, Jean-Michel BOUCHEZ,
Jean-Francis BOULANGER.

Absents excusés : Mmes Valérie DESSENNE et Viviane VENET, Mr Alvaro GONCALVES.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ.

Date de convocation : 26 février 2014

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2014 est approuvé.

COMPTE DE GESTION 2013

Le conseil municipal n'émet aucune observation ni réserve sur le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	:	830 484, 13 €
Recettes	:	1 039 656, 29 €
Excédent exercice	:	209 172, 16 €
Déficit antérieur reporté	:	- 33 591, 99 €
Excédent de clôture	:	175 580, 17 €
<u>Reste à réaliser</u> recettes	:	0, 00 €
dépenses	:	10 180, 00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	:	717 320, 16 €
Recettes	:	869 376, 91 €
Excédent exercice	:	152 056, 75 €
Excédent antérieur reporté	:	0, 00 €
Excédent de clôture	:	152 056, 75 €
Résultat de clôture	:	327 636, 92 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2013 soit 152 056, 75 € est affecté en totalité en section de fonctionnement pour 2014.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE ET DU PLAN D' ACTIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art R.4121-1) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents,
- hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents,
- proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Le conseil municipal valide le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels du personnel communal ainsi que le plan d'actions proposé.

AFFAIRES DIVERSES

- La somme due au pétitionnaire, dont la demande de rétrocession de concession au cimetière a été acceptée le 22 janvier dernier, est rectifiée comme suit 65.25 € au lieu de 62.25 €.

- Monsieur Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour le travail effectué pendant ce mandat et pour certains depuis 1995.

Il souhaite aux élus du prochain scrutin des municipales de travailler en toute intégrité pour le bien être des Seboncourtois.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 06 mars 2014,

Le Maire,

Gérard FEUILLETTE

